

La pauvreté des seniors diminue

SOCIAL Entre 2004 et 2015, le taux d'aînés pauvres est passé de 21 % à 15 % : pourquoi ?

Lorsqu'on parle de pauvreté dans les médias, c'est rarement pour dire qu'elle diminue... C'est pourtant bien le cas aujourd'hui. Le SPF Economie a en effet publié les chiffres de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-Silc) 2015. Cette étude, menée chaque année auprès de 6.000 ménages belges depuis 2004, révèle qu'en dix ans, soit entre 2004 et 2015, la pauvreté chez les seniors (plus de 65 ans) est passée de 21 % à 15 %, après un pic à 23 % en 2006. Comment explique-t-on cette diminution de près d'un tiers ?

1 Des raisons « naturelles ». La direction générale Statistiques évoque une des raisons de cette diminution : la plus grande participation des femmes au marché du travail. « Dans les femmes qui arrivent aujourd'hui à la pension, il y en a davantage qui ont travaillé par rapport à celles qui étaient pensionnées il y a dix ans », développe Stephan Moens, porte-parole du SPF Economie. Un simple effet démographique explique donc en partie cette évolution.

Philippe Defeyt, de l'Institut pour un développement durable et ex-directeur du CPAS de Namur, y ajoute une tendance plus générale : « Lorsqu'on dit que les pensions ont augmenté, on ne

parle pas de pensions individuelles. En réalité, on remplace des personnes très âgées qui avaient des pensions très basses et qui décèdent, par des jeunes pensionnés qui jouissent de pensions plus élevées. » Les baby-boomers sont évidemment aux premières loges. L'économiste précise aussi que la proportion des pensionnés du secteur public augmente ces dernières années, ce qui a également un impact en ce sens.

2 Les petites pensions revalorisées. C'est la deuxième raison principale pointée par le SPF. Depuis plusieurs années, les pensions minimums ont été de nombreuses fois revalorisées. On ne parle pas ici uniquement des récentes mesures du gouvernement Michel, mais bien de plusieurs « vagues » depuis 2004. C'est ce qu'on appelle la « liaison pension », attachée à l'enveloppe bien-être. Lorsque les salaires sont indexés, les revenus sociaux le sont également (CPAS, etc.) et, en conséquence, on aligne les plus petites pensions.

3 Le reste de la société qui trinque... « Il ne faut jamais oublier que l'indice de pauvreté est calculé en termes relatifs », insiste Philippe Defeyt. En effet, le taux de pauvreté monétaire est

obtenu via le calcul du revenu médian. Il ne s'agit pas d'une moyenne, mais bien du revenu qui est exactement situé « au milieu » de l'échelle, c'est-à-dire entre le revenu le plus bas et le revenu le plus élevé d'une société. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du revenu médian, ce qui signifie qu'il varie d'un pays à l'autre. Or, globalement, la population s'est appauvrie, surtout chez les actifs, alors que les seniors ont, eux, été épargnés. « Jusqu'ici, on n'a jamais touché aux pensions elles-mêmes, explique Philippe Defeyt. On a pris des mesures pour les allocations de chômage, mais aucun effort n'a été demandé aux pensionnés. Le revenu médian n'a pas augmenté ces dernières années, alors que les revenus des personnes âgées bien. On constate donc que la division des revenus s'opère bien en partie sur des critères d'âge, ce qui provoque parfois un ressentiment des jeunes générations... » L'enquête Silc de 2015 démontre en effet que la pauvreté monétaire stagne aux alentours des 15 % dans la population en général et que les personnes qui présentent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale grimpent elles à 21 %. Les familles monoparentales et les chômeurs constituent les publics les plus fragiles... ■

ÉLODIE BLOGIE